CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 mars 2011

La séance est ouverte à 20 h 30

PRESENTS : Mrs, Mmes. Etienne GASQUET, Pierre ALFONSO, Loïc MAHE, Jocelyn CIMBER, Andrée CARDONA, Jean-Pierre PAVAN, Thierry SCHUTZ, Geneviève CASTEX, Barbara TROUGNAC, Frédéric MERLY, François TOURNE, Martine GIULIANI.

ABSENT(S) : Annie SUD (procuration à Andrée CARDONA), Jacques RIZZO.

Mme Andrée CARDONA a été nommée secrétaire de séance.

I. SIVOM DE LA SAUDRUNE : ANNULATION DE LA DELIBERATION N°1/2011 (18/2011)

Monsieur le maire indique que suite aux observations du service du contrôle de légalité de la Sous Préfecture sur la délibération n° 1/2011, il convient d'annuler celle-ci.

En effet la Sous Préfecture fait part des observations suivantes :

« En application de l'article 5 des statuts du Sivom de la Saudrune, votre commune ayant transféré une compétence à cette structure, se voit représentée par deux délégués titulaires et un suppléant.
Ainsi, votre conseil municipal ne pouvait élire un titulaire supplémentaire. »

Monsieur le maire propose donc d'annuler la délibération n° 1/2011.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération n° 1/2011.

II. SIVOM DE LA SAUDRUNE – CHANGEMENT DE STATUTS (19/2011)

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal que le comité syndical a statué sur la modification de l'article 2 – dont l'objet est la décomposition des compétences optionnelles au nombre de 16.

Monsieur le maire demande alors aux conseillers municipaux de délibérer sur le changement des statuts.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver la modification des statuts du SIVOM de la Saudrune en date du 31 janvier 2011 et son article 2 et de préciser le maintien des activités transférées par la commune au SIVOM de la Saudrune, dans le groupe Eaux Usées, les compétences collecte, transport, épuration des eaux usées et élimination des boues.

III. SDEHG : REMPLACEMENT DES APPAREILS VETUSTES ET RENFORCEMENT DE L'ECLAIRAGE CHEMIN DE LA GARE (20/2011)

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat départemental d'Electricité de la Haute Garonne a étudié les travaux de remplacement des appareils vétustes et renforcement de l'éclairage public chemin de la Gare, comprenant :

- Dépose de 19 appareils vétustes.
- Fourniture et pose de 21 appareils de type raquette 100 w SHP coque alu sur 19 supports existants et sur 2 poteaux bois à implanter.
- Réalisation de 85 mètres réseau aérien 2x16² T poteaux à implanter.

Le coût de ce projet est estimé à 18 222.00 €.

Monsieur le maire précise que le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible. Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 5 277.00 €.

Ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 5 277.00 € et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif de 2011.

Loïc MAHE demande s'il n'y a pas eu de plaintes concernant l'éclairage chemin de la Ruette. Il lui est répondu par la négative. François TOURNE demande s'il est possible d'éteindre l'éclairage du parking du groupe scolaire. Monsieur GASQUET répond qu'il possible de le faire mais il est néanmoins recommandé de le laisser pour la sécurité. Certains administrés se plaignent du squat des jeunes dans le petit bois à côté du groupe scolaire.
Loïc MAHE demande si l'éclairage chemin de la Gare est privé. Monsieur GASQUET indique qu'actuellement cet éclairage est privé mais qu'il sera intégré dans le domaine public.

IV. ELARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN (21/2011)

Lors du conseil communautaire du 17 mars 2011, les élus communautaires ont approuvé la délibération suivante :

- Considérant que le renforcement de l'intercommunalité au sud de l'Agglomération Toulousaine constitue un défi à relever pour apporter les meilleurs services possibles aux populations,
- Considérant que ce renforcement passe en un premier temps par la reconnaissance de nouveaux périmètres d'intercommunalité au sein du schéma départemental de coopération intercommunale qui doit être approuvé par le Préfet avant le 31.12.2011.
- Demande à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président de la CDCI d'inscrire cette volonté dans le projet de schéma qui sera examiné dès le mois d'avril 2011 en faisant apparaître, dés cette réunion, le territoire composé de la CAM , d'Axe Sud, de Savès au Touch ainsi que les communes de Fonsorbes et du Fauga comme périmètre d'étude d'une recomposition de l'intercommunalité, ce périmètre d'étude pourra être élargi à d'autres communes ou EPCI limitrophes de la CAM qui en feront la demande.
- Propose aux communes membres de la CAM de saisir dans les mêmes termes leurs conseils municipaux respectifs de cette intention.
- Propose aux EPCI et communes évoqués ci-dessus de se saisir des mêmes démarches et d'en informer Monsieur le Préfet et Monsieur le président de la CDCI.
- Décide de mettre en place, dés le prochain bureau communautaire, un comité de suivi composé de délégués communautaires qui sera chargé de conduire les études à venir et d'en rendre régulièrement compte devant le conseil communautaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver dans les mêmes temps, la délibération du conseil communautaire et de demander à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président de la CDCI de faire apparaître comme périmètre d'étude de recomposition de l'intercommunalité, le territoire composé de la CAM, D'axe Sud, de Saves au Touch ainsi que les communes de Fonsorbes et du Fauga ou de toutes autres communes ou EPCI limitrophes de a CAM qui en feront la demande.

Monsieur le maire indique que le Président de la CAM est contre l'idée de l'élargissement et a fait voter à son conseil municipal le refus de l'élargissement. Il souhaite que Muret reste la ville centre.
Pierre ALFONSO demande ce qu'il adviendra des bâtiments accueillant le siège de la CAM. François TOURNE s'interroge sur la localisation du centre géographique de la CAM. Monsieur GASQUET indique que cet élargissement aboutira peut être en 2012. Pierre ALFONSO demande si Le Fauga qui avait des problèmes financiers ne devait pas être intégré d'office. Monsieur GASQUET indique qu'il faut procéder à un appel général. Les maires de toutes communes adhérents à la CAM vont proposer cette délibération au sein de leur conseil municipal.
Pierre ALFONSO demande si le budget de la CAM sera voté et que devient la CAM si celui-ci n'est pas voté. Monsieur GASQUET indique que la CAM sera sous la tutelle de l'Etat et qu'elle ne pourra plus faire

de dépenses en investissement. Martine GIULIANI demande si Saint Clar est amené à s'agrandir. Monsieur GASQUET l'informe que cet agrandissement sera limité et se fera à long terme.

V. IRRIGATION DU STADE (22/2011)

Monsieur le maire présente les devis suivants pour l'irrigation du stade :

Modern'irrigation :	5525.75 €HT	soit 6 489.20 €TTC
Gilabert Francis :	650.00 € HT	soit 777.40 € TTC
Exploitation BARADAS :	560.00 € HT	soit 669.76 € TTC

Le montant des fournitures et prestations nécessaires à l'irrigation du stade s'élève à 6 635.75 € HT soit 7 936.35 €TTC. Monsieur le maire propose de retenir ces devis et de demander une subvention au Conseil Général de la Haute Garonne.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir les devis pour les travaux d'irrigation du stade, d'inscrire ces dépenses en section d'investissement et de demander une subvention au Conseil Général de la Haute Garonne

VI. CARREFOUR DES COMMUNES : DEMANDE D'AIDE POUR LA CATASTROPHE AU JAPON (23/2011)

Monsieur le maire présente la demande de l'association « Le Carrefour des Communes » qui administre la mobilisation des communes françaises qui participent au Fonds d'aide pour les villes et les collectivités japonaises dévastées par le séisme.

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal afin de savoir si celui ci octroi une aide financière à cette association.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas octroyer d'aide à cette association.

Thierry SCHUTZ précise que l'initiative du don relève du domaine privée. François TOURNE corrobore cette affirmation. Un bal de charité sera organisé par le l'association du Foyer Rural le 10 avril 2011.

VI. QUESTIONS DIVERSES

1 – Eglise :
Des travaux seront prochainement programmés pour la réfection de l'intérieur de l'église. Les travaux de peinture sont estimés à environ 100 000 € HT. Monsieur CHADOUTAUD a déclaré faire un don à la commune pour la restauration d'une chapelle. Monsieur GASQUET évoque la possibilité de lancer un appel à la population.
Jean Pierre PAVAN indique qu'avant tout, il est nécessaire de s'assurer que l'électricité soit bien à la norme. Le 31 mars 2011, la question sera posée à l'architecte.
Pierre ALFONSO propose qu'un courrier soit adressé à l'archevêché afin d'obtenir des subventions.
La commune obtiendra certainement une subvention du Conseil Général (50 % du montant ht des travaux) et une subvention du Conseil Régional (entre 10 000 € et 20 000 €). Les travaux seront programmés en fin d'année 2011, début 2012. Monsieur GASQUET met l'accent sur la nécessité d'entamer au plus vite les travaux avant la réforme des collectivités territoriales car les subventions accordées aux commune risquent de s'amenuiser. Loïc MAHE évoque la possibilité de créer une association d'utilité publique pour le financement de ces travaux.

2 – Téléphonie :
Un appel d'offre est lancé à la CAM. Loïc MAHE indique que la commune est à priori hors cadre. L'étude quant aux économies potentiellement réalisables est en cours.

3 – Local poubelle :
Il sera crée sur les espaces verts devant la mairie.

4 – Hangar communal :
Le site du futur hangar communal a changé suite aux contraintes imposées par les architectes des bâtiments de France. La nouvelle implantation se situe à côté du stade.

5 – Préau du primaire :
Actuellement les élèves du primaire ne bénéficient pas d'abri. Il faudra construire un abri en dur, réalisé par les employés communaux. Pierre ALFONSO indique qu'il faudra relancer Christian PERAL sur ce dossier car c'est l'architecte du bâtiment principal. Monsieur GASQUET indique qu'il l'a relancé à plusieurs reprises sans succès au sujet de fissures sur la structure principale. Loïc MAHE rajoute que la fermeture de la chaufferie sera aussi à prévoir.

6 – Parcours santé :
Ce projet devra être présenté au conseil des écoles afin de les y associer.

7 – Bibliothèque :
Le dossier est en cours. L'architecte du CAUE doit prendre contact.

8 – PUP Les prises de Derrières :
Le projet est pour l'instant en suspens. La société European Homes n'a pas présenté de projet à la commune et la négociation pour le financement n'a pas abouti. Martine GIULIANI demande quel est le nombre de logement raisonnable sur cette superficie. Monsieur GASQUET indique entre 10 et 12 habitations par hectare. Les travaux seront réalisés en plusieurs tranches. Dés que le dossier aboutira il faudra prévoir l'extension du groupe scolaire avec deux classes supplémentaires et demander une subvention au Conseil Général.

9 – Parafoudre :
Les travaux sont terminés dans les bâtiments du groupe scolaire et de la mairie.

10 – Arrosage :
Jean Pierre PAVAN souligne l'absolu nécessité de prévoir l'arrosage des nouvelles plantations.

Séance levée à 22 h 15